

N°522 – 19 FEVRIER 2008

Après la grève, la douloureuse...

LE DIRECTEUR GENERAL A PROFITE DE LA PRESENCE DE TOUS LES SYNDICATS POUR PRESENTER SA « FIN DE LA CRISE » EN REGION PARISIENNE ET ANNONCER DE NOUVELLES DISCUSSIONS. IL A ENSUITE PRESENTE LA NOUVELLE DIRECTION DU TRANSPORT AERIEN. LE SNCTA POUR SA PART A DENONCE FERMEMENT LE FLICAGE MIS EN OEUVRE A ROISSY, ORLY ET ATHIS. SEUL FO NOUS SOUTIENT

FACE AU DG LE SNCTA INTERVIENT : L'UNITE SYNDICALE ATTENDUE N'EST PAS VENUE !

Après une semaine de conflit, les repréailles n'ont pas tardé. Les conséquences annoncées avant le conflit, et prévisibles par tous compte tenu de la démesure du mouvement, sont pour le moins inacceptables. L'instauration d'un flicage quotidien est un processus arbitraire, infantile et insultant pour les ICNA d'Orly, Roissy et Athis-Mons. Cette méthode est une remise en cause de la nécessaire confiance réciproque qui doit lier une direction et ses personnels qui assurent quotidiennement la sécurité de milliers de passagers.

Le SNCTA est intervenu devant le Directeur général dans ce sens. Malgré l'unité syndicale attendue sur un tel sujet, seul FO a rejoint le SNCTA.

La répression engagée est aussi disproportionnée et incompréhensible que la grève qui en est responsable.

En attendant un retour urgent et indispensable à la normale, **le SNCTA soutient sans équivoque les chefs d'équipe qui refusent de se transformer en adjudants.** Rappelons que leur responsabilité ne prend pas le pas sur les obligations de chaque agent. Si l'administration veut changer l'application des règles, elle doit en assumer la responsabilité. Le SNCTA, lui, n'a aucune inquiétude sur le professionnalisme des ICNA.

REORGANISATION EN REGION PARISIENNE : LE RETOUR DU DIALOGUE SOCIAL ?

Conscient de l'incohérence apportée par la juxtaposition de 3 textes différents le Directeur général a proposé sa méthode pour aboutir à un consensus. L'objectif est de parvenir, enfin, à lancer la nécessaire réorganisation des services de la région parisienne face aux enjeux. Une méthode en 3 temps :

- Le DG recevra chaque syndicat en bilatérale ;
- Sur la base des entretiens, il proposera un nouveau texte ;

- Il réunira le Comité de suivi du protocole pour en débattre.

Le SNCTA attend de cette démarche un retour à la concertation classique dans la DGAC. Le SNCTA oeuvrera dans la transparence pour que les enjeux soient pris en compte et que les réponses techniques adaptées soient précisées et socialement accompagnées.

Les 3 textes

Un texte qui n'engage que le DGAC et la CGT.

Un texte qui n'engage que le DGAC et la CFDT.

Un texte validé par les autres syndicats en CSP qui s'appuie sur un dossier technique confirmé par des expertises de haut niveau.

REORGANISATION DGAC : 3 EN 1

Le Directeur général a présenté un projet d'organigramme de la DTA (Direction du Transport Aérien). Cette nouvelle réorganisation de la DGAC fait suite à la création du MEDAD et à la volonté de rendre lisible une stratégie européenne et de développement durable. D'ici fin 2008 la DGAC s'articulera autour de 4 directions :

- Le **secrétariat général**
- La **DSNA**
- La **DCS** (autorité de surveillance).
- La **DTA** nouvelle direction de la DGAC elle découle de la fusion des 3 directions

régaliennes (DRE, DAST et DPAC) et regroupera environ 250 personnes.

Le Directeur général a largement rappelé l'importance des décisions qui seront prises pendant la présidence de l'union européenne quant à la mise en œuvre du ciel unique. Il a réaffirmé que « *le périmètre de la DGAC pourrait évoluer dans un cadre européen, mais il restera le même en Franco-Français* » ce qui semble avoir conforté tout le monde.

L'AVIS DU SNCTA

DCS et DAC : Le SNCTA a dénoncé l'incohérence organisationnelle d'intégrer toutes les missions des DAC dans cette nouvelle direction.

Aucune explication particulière ne motive ce choix.